

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la nouvelle "zone bleue" dans le secteur Ouest (Neerpede).

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Fin décembre 2021, le Gouvernement bruxellois s'est mis d'accord sur une nouvelle réforme du stationnement qui s'appliquera sur tout le territoire régional. L'objectif principal de cette réforme est l'augmentation des tarifs de stationnement et des redevances. Par exemple, la première heure en zone rouge passera de 2€ à 3,5€. La redevance passera de 25€ à 35€, voire 45€.

Ce projet d'ordonnance est actuellement soumis aux 19 Communes afin de récolter leur avis. Plusieurs l'ont déjà donné, comme Saint-Josse qui a récemment émis un avis défavorable.

Je m'étonne de voir que l'avis de notre Commune n'est pas proposé à l'ordre du jour de ce Conseil, sachant que les avis peuvent être rendus jusqu'au 4 mars. On peut donc supposer que le Collège ne juge pas important d'émettre un avis sur un projet qui impactera directement le portefeuille des travailleurs. D'autant plus que le Collège a récemment voté l'augmentation des prix du stationnement et de la carte de riverain. Si l'ordonnance de la Région passe, cela signifie une nouvelle augmentation en vue, et ce serait difficilement acceptable pour les Anderlechtois, et à juste titre.

J'aurai donc aimé savoir pourquoi le Collège n'a pas pris la peine de donner son avis ? Aussi, peut-il me donner synthétiquement sa position ?

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Dans le nouveau plan de parking de la Commune d'Anderlecht, il a été décidé de placer la drève Olympique en « zone bleue ». Or, cette voirie concerne l'école de football du « RSC Anderlecht », et aussi le club de hockey « Amicale Anderlecht » qui a plus de 500 joueurs et joueuses de tous les âges.

Des promeneurs viennent aussi se garer là le samedi.

Un droit de parking de 2 heures est insuffisant car, pour les compétitions sportives qui se jouent le samedi, il faut compter du temps pour les échauffements, ensuite le match, puis le vestiaire, ce qui fait largement plus de 2 heures. Outre le caractère purement sportif de ces clubs, il faut aussi tenir compte de la convivialité qui amène les différents sportifs à rester pour encourager les autres équipes, et la cafeteria qui est un lieu de rencontre entre adeptes du même sport.

Cette mise en « zone bleue » de la drève Olympique met à mal toutes ces activités sans le moindre avantage en contrepartie. En effet, personne n'habite cet endroit ; cette « zone bleue » ne protège en rien d'éventuels habitants contre une pression de stationnement. Je me félicite une fois de plus que notre groupe « MR » ait voté contre ce plan en septembre dernier.

Ma question est la suivante : le Collège pourrait-il envisager de ne plus mettre en « zone bleue » la drève Olympique ? D'avance merci pour votre réponse.

A. VANDYCK donne lecture du texte suivant :

A. VANDYCK geeft lezing van de volgende tekst:

Nombreux sont les habitants du quartier « Bon Air » qui sont étonnés de la méthodologie et des pratiques de la Commune.

Après la « zone bleue » déclarée dans ce quartier, sommaire furent les communications. Aujourd'hui encore, après que la « zone bleue » soit d'application, de nombreux panneaux qui permettraient de comprendre que l'on se trouve dans une telle zone manquent à l'appel.

Mes questions sont dès lors les suivantes : êtes-vous au courant de cette problématique ? Si oui, quelles sont les actions entreprises par le Collège à ce jour pour faciliter la vie des citoyens et des visiteurs ?

Des agents constatateurs du stationnement sillonnent-ils déjà le quartier ? Si oui, peut-on en conclure que plus de personnes dans ce quartier sont en défaut ?

La Commune a-t-elle mise en place une période transitoire afin d'éviter les finalités punitives ? Si non, pourquoi? D'avance, je vous remercie.

Over het verdunnen van de verkeerstarieven zegt G. VERSTRAETEN dat het nogal problematisch is om aan de ene kant links en rechts parkeerplaatsen te schrappen. Er is volgens hem een gewestelijke ordonnantie die verplicht om te compenseren maar dat gebeurt niet. Als men de parkeerplaatsen of de bewonerskaarten duurder maakt en tegelijkertijd parkeerplaatsen links en rechts schrapt of vermindert, dan krijgt men het probleem dat veel mensen dat onrechtvaardig vinden en dat kan hij wel begrijpen. Hij had geopperd dat het misschien nuttig zou zijn om de betalende uren voor mensen zonder bewonerskaart te vervroegen naar 6 uur 's ochtends en te verlaten naar 9 uur 's avonds. Er was toen positief gereageerd door de schepen van Mobiliteit die zei dat ze het in Molenbeek aan het bekijken waren en dat we dat in Anderlecht misschien ook gingen doen. Hij wil hier graag een update over.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que, concernant la question sur l'avis, elle a déjà donné des éléments de réponse lors du Conseil communal du mois de passé. Pour donner suite à la demande d'un avis technique relatif à la nouvelle ordonnance proposée par le Gouvernement régional, en septembre 2021, le règlement de stationnement a été modifié le 1<sup>er</sup> février avec une adaptation des prix et des nouveaux quartiers. Le Collège a communiqué cette information à la Région, en ajoutant que cette adaptation du règlement prenait beaucoup de temps et de patience.

Concernant le stationnement hors voirie et les navetteurs, le Collège a constaté que le nouveau parking « Ceria » reste désespérément vide. Il se réjouit qu'une réflexion est menée dans le cadre de cette nouvelle ordonnance, sur une base tarifaire, afin de faire en sorte que ce parking se remplisse.

Wat het voorstel om het van 6 uur tot 21 uur te veranderen betreft was die vraag van januari en hiervoor is er een aanpassing van het reglement nodig. Het College is nu bezig aan te bekijken welke aanpassingen allemaal moeten worden gedaan. Het College zal alle aanpassingen tegelijkertijd doen.

Concernant « Neerpede », l'intention du Collège est de mettre en œuvre une politique de stationnement cohérente pour l'ensemble du territoire de la commune d'Anderlecht. Il n'est pas prévu d'abolir la « zone bleue » à « Neerpede ». Le Collège a déjà discuté de cela et a décidé d'élargir le timing de la « zone bleue » dans la zone sportive de « Neerpede », à 4h30 et, le week-end, il n'y aura pas de limite pour le stationnement. Il ne voulait pas seulement être cohérent sur tout le territoire communal, mais aussi quant au problème du stationnement sauvage dans cette zone. Il veillera à ne pas créer une nouvelle situation de stationnement sauvage.

Concernant la question relative au « Bon Air », aucun panneau ne manque. Il s'agit d'une zone dans laquelle le quartier est inclus. Les panneaux sont placés aux entrées de la zone et pas à tous les coins des rues, ce qui est la règle pour la zone de Bruxelles-Capitale. Toutes les zones concernées par ce nouveau règlement ont reçu l'accord total de la police. Aussi le règlement de police déterminer exactement où il faut placer les panneaux.

Le plan de stationnement est disponible sur le site de « Parking Brussels ».

Concernant la période transitoire, Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH confirme que le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février ; il a été décidé de prévoir une période transitoire d'un mois. Pour le moment, il n'y a pas de retour spécifique quant à « Bon Air ». Le Collège a prévu une réunion avec « Parking Brussels » pour revoir la situation et les retours des

différentes zones nouvellement règlementées. Le Collège s'accorde du temps pour effectuer des adaptations si nécessaires.

A. VANDYCK a l'intention de revenir dans un mois avec la même question, afin de savoir que peut-on conclure de cette nouvelle « zone bleue » dans le quartier.

G. BORDONARO s'étonne que le Collège n'ait pas pris la peine d'émettre un avis officiel par rapport à cette ordonnance. Le fait de ne pas se prononcer par rapport à cette ordonnance antisociale, est une manière de l'approuver sans l'assumer.

Il aurait souhaité avoir un débat, comme dans les autres Communes, par rapport à cet avis, pendant lequel les Conseillers ont pu émettre des amendements. Anderlecht a l'opportunité de donner un avis, d'en débattre mais le Collège n'en fait rien. Il trouve cela incroyable.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que le débat a bien eu lieu il y a quelques semaines par rapport à la tarification et au plan de stationnement dans notre Commune. Les membres du Conseil communal ont échangé longuement par rapport aux points de vue des tous. Il a alors semblé à Monsieur le Bourgmestre-Président que c'était le point de vue du Conseil communal et que c'est toujours le cas aujourd'hui. Le Collège se réfère au contenu de ce que le Conseil avait approuvé. Pour illustration, le Conseil communal trouve juste de rééquilibrer la politique tarifaire pour répondre à la fois aux impératifs liés à la disponibilité du stationnement en voirie et aux enjeux sociaux. C'est ce débat qui avait été mené lors du Conseil.